



**CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX
SERVICES RÉGIONAUX LAURENTIDES**

289, rue De Villemure, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5J5
Téléphone: (450) 438-4196 Télécopieur: (450) 438-5869

**Communiqué de presse
Pour publication immédiate
Source : Conseil central des Laurentides (CSN)**

**LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE DEMIX BÉTON
CSN À SAINT-EUSTACHE CONCLUT UNE ENTENTE POUR LE
RENOUVELLEMENT DE SA CONVENTION COLLECTIVE.**

(Saint-Jérôme, le 29 mai 2007) - Les travailleuses et travailleurs syndiqués de Demix Béton Saint-Eustache, réunis en assemblée générale le 12 mai dernier, ont adopté dans une proportion de 84% l'entente de principe pour le renouvellement de leur convention collective.

La compagnie Demix Béton, qui emploie une trentaine de personnes à son installation de Saint-Eustache, possède aussi quatre autres installations syndiquées CSN à ville Lasalle, Longueuil, Valleyfield et Laval.

Les employé(es) de Demix Saint-Eustache ont joint les rangs de la CSN en décembre 2003. À cette époque, les travailleuses et travailleurs étaient sous payés par rapport à leurs collègues de travail des installations de Laval. Près de 2\$ l'heure les séparait de leurs confrères pour les mêmes fonctions. Lors de la dernière ronde de négociation en 2004, ils avaient obtenu en partie le rattrapage de l'écart salarial. L'objectif de la ronde de négociation qui vient de se terminer visait donc à réduire davantage cet écart salarial.

Au chapitre des gains, les travailleuses et travailleurs obtiennent la rémunération majorée à taux et demi après 10 heures de travail dans la même journée pour les opérateurs et après 8 heures de travail dans la même journée pour les mécaniciens.

Ils obtiennent aussi la possibilité de prendre trois semaines consécutives de vacances pendant la période estivale; l'intégration à la convention collective de modalités permettant la prise de congés auto-financés; l'amélioration générale de la majorité des bénéficiaires et couvertures du régime d'assurance collective et une contribution de l'employeur au REER collectif à raison de 3% du salaire brut annuel par travailleur pour la première année de la convention collective et de 3,25% - 3,5% - 3,75% et 4% pour les années subséquentes.

La nouvelle convention collective prévoit également une bonification de l'ensemble des primes de quart de soir et de nuit; une durée de convention collective de 5 ans se terminant en 2011 et des augmentations annuelles de salaire totalisant 10,6% sur 5 ans incluant 0,6% de rattrapage salarial.

Selon Philippe Monette, président du syndicat « *Nous avons rencontré 50% de notre objectif de rattrapage salarial pour obtenir la parité avec nos confrères de Laval et Longueuil. Par contre, d'autres gains importants nous place en avance sur nos confrères de Laval. Avec ce nouveau contrat, nous obtenons des avantages qui placent les conditions de travail de nos membres parmi les plus compétitives des entreprises de béton de la région. C'est notre solidarité et notre détermination qui a convaincu l'employeur de nous concéder des améliorations marquantes à notre contrat de travail. C'est aussi l'expertise et la force de négociation de la CSN dans l'industrie du béton qui nous a permis de faire des avancées marquées. Les travailleurs du béton de la région ont tout avantage à joindre les rangs de la CSN pour accentuer notre pouvoir de négociation et mettre fin à l'arbitraire et rechercher l'équité dans l'amélioration de nos conditions de travail.* »

Les travailleuses et travailleurs syndiqués de Béton Saint-Eustache sont affiliés à la Fédération de la Métallurgie CSN qui regroupe plus de 200 syndicats de toutes les régions du Québec. Ils sont aussi affiliés au Conseil central des Laurentides qui représente près de 15 000 membres répartis dans près de 100 syndicats de tous les secteurs économiques de la région de Laurentides.

- 30 -

Pour information :

Martin Bourgeois, conseiller syndical
Conseil central des Laurentides CSN
450-438-4196